



CH-3003 Berne, SP, Zaa

Commune de Bassins
Place de la Couronne 4
1269 Bassins

Votre référence :
Notre référence : OM 465/16 331-1
Contact : Andrea Zanzi
Berne, le 14 mars 2017

Nouveaux tarifs sur la distribution de l'eau de la commune de Bassins

Madame, Monsieur,

Suite à votre courriel électronique du 6 décembre 2016 sollicitant l'avis du Surveillant des prix concernant les tarifs effectifs sur la distribution d'eau que la commune de Bassins propose d'appliquer en 2016 et en 2017, nous vous communiquons ce qui suit :

La loi sur la surveillance des prix (LSPr) s'applique aux accords en matière de concurrence au sens de la loi du 6 octobre 1995 sur les cartels, ainsi qu'aux entreprises puissantes sur le marché qui relèvent du droit public ou du droit privé. La commune de Bassins gère le service d'approvisionnement en eau sur son territoire. Elle dispose donc d'un monopole local pour la fourniture de ce service.

L'article 14 de la LSPr prévoit que lorsqu'une autorité législative ou exécutive est compétente pour décider ou approuver une augmentation de prix, elle doit prendre au préalable l'avis du Surveillant des prix. L'annonce susmentionnée s'inscrit donc dans le sens de la loi fédérale.

Dans le cas des tarifs pour la distribution d'eau, la Surveillance des prix détient un droit de recommandation auprès des communes. Elle peut utiliser ce droit pour proposer de renoncer en tout ou en partie à l'augmentation des prix ou d'abaisser le prix maintenu abusivement (art. 14 LSPr).

Après avoir analysé le premier projet de modification des tarifs, la Surveillance des prix a fourni ses commentaires à la commune. La commune de Bassins a décidé de prendre en compte les remarques de la Surveillance des prix et de revoir à la baisse les tarifs pour la distribution d'eau. Par rapport à la première version du projet, qui prévoyait une taxe de consommation d'eau de 3.50 francs par m³, la commune, dans le projet tarifaire présenté le 9 mars 2017, a soumis à notre avis une taxe de 2.90 francs par m³ pour 2016 et une taxe de 2.70 francs par m³ pour 2017. Selon l'analyse de la Surveillance des prix, l'application de ces tarifs devrait garantir une adéquate couverture des coûts du service.

Surveillance des prix SPR
Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 21 01, Fax +41 58 462 21 08
andrea.zanzi@pue.admin.ch
www.monsieur-prix.admin.ch



La Surveillance des prix renonce ainsi à formuler une recommandation de baisse des taxes prévues pour 2016 et 2017. Les nouveaux tarifs de la commune de Bassins vont se situer à un niveau très élevé par rapport aux tarifs sur la distribution d'eau observés en Suisse¹. Pour cette raison, **la Surveillance des prix recommande à la Municipalité de Bassins de vigiler sur l'évolution des charges et des recettes du service et d'intervenir avec une réduction des taxes dès que possible.**

Tout en vous remerciant pour votre collaboration et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Stefan Meierhans
Surveillant des prix

¹ Pour plus d'informations voir le site du Surveillant des prix consacré à la comparaison des taxes relatives à l'approvisionnement d'eau : <http://www.preisvergleiche.preisueberwacher.admin.ch>